

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 13
Date de la convocation : 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 juillet , à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni en la salle du conseil municipal.

PRESENTS: M. SERVENT François, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, MANCEAU Michel, M. GACHINAT Patrick, Mme CHAUVET Maguy, M. VIOLLET Geoffroy, Mme TOBI Karine, Mme BILLAUD Vanessa.

ABSENT : M. OCTEAU Stéphane

ABSENTS EXCUSES: M. RENOULEAUD Bruno, Mme MORICE Elodie,

PROCURATIONS :

M. RENOULEAUD Bruno donne procuration à M. SERVENT François

Mme MORICE Elodie donne procuration à Mme BILLAUD, Vanessa

Secrétaire de séance : Monsieur ANGER Gérard

Une fois l'appel réalisé et le secrétaire de séance désigné,

➔ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021**

- Monsieur le maire demande aux membres de son conseil s'ils ont de nouvelles observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 N'ayant pas d'observation à relever le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

➔ **ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance

1- FINANCES

1-1 Financement des travaux de construction de l'école maternelle :

Monsieur le maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil, il avait indiqué être dans l'attente des offres bancaires. A ce titre, il informe avoir contacté :

- La Caisse d'Épargne,
- Le Crédit Agricole,
- La Banque Postale.

A ce jour toutes les offres sont arrivées et répondent à la demande faite par la commune à savoir,

- ✓ Une offre de prêt sur 25 ans à taux fixe, pour le financement de la part restante à la commune, en l'attente des versements de subventions. Cette demande ne tient pas compte d'un éventuel versement de subvention au titre du DSIL. A ce jour nous n'avons aucune réponse.
- ✓ Une offre de prêt relais sur 24 mois à taux constant dans l'attente du versement des subventions DETR et conseil départemental, montant estimé à 60 % du coût du projet.

Monsieur le maire présente le tableau récapitulatif :

CREDIT AGRICOLE			
Part communale	TAUX FIXE	DUREE	FRAIS DE DOSSIER
514 000,00 € part restante + montant dsil si pas accordé	1,17	25 ANS	514,00 €
prêt relais			
770 000,00 € detr + département	0,20	24 mois	770,00 €
CAISSE D EPARGNE			
Part communale	TAUX FIXE	DUREE	FRAIS DE DOSSIER
513 000,00 € part restante + montant dsil si pas accordé	1,15	20 ANS	513,00 €
prêt relais			
770 500,00 € detr + département	0,28	24 MOIS	771,00 €
BANQUE POSTALE			
Part communale	TAUX FIXE	DUREE	FRAIS DE DOSSIER
514 000,00 € part restante + montant dsil si pas accordé	1,08	25 ANS	514,00 €
prêt relais			
770 000,00 € DETR+DEPARTEMENT	0,29	24 MOIS	770,00 €

Madame CHEVALIER indique que selon elle les propositions à retenir sont celles de la Banque Postale, au-delà des taux concurrentiels proposés, cette banque a fait preuve de réactivité, d'écoute et a su ajuster ses taux notamment sur le prêt relais.

Madame CHALONY indique que de part son expérience professionnelle liée au système bancaire, elle préconise également la Banque Postale.

Monsieur MANCEAU demande s'il est possible de choisir les offres indépendamment et de solliciter deux banques différentes. Madame CHEVALIER précise que sur ce dossier ces offres sont liées et que les différencier serait prendre un risque de voir une modification des taux proposés.

- ***(Délibération n°1)*** : à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir les offres proposées par la Banque Postale

1-2 Virement de crédits budget superette

Monsieur le maire indique qu'afin de régler des frais liés à la TVA il convient de faire un virement de crédit.

Il propose le virement de crédit suivant :

Compte 6188 : - 500.00 €

Compte 6718 : + 500.00 € (compte de régularisation)

- **(Délibération n°2)** : à l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter le virement de crédit tel que présenté.

1-3 Virement de crédits budget salon

Monsieur le maire indique qu'afin de régler des frais liés à la TVA il convient de faire un virement de crédit.

Il propose le virement de crédit suivant :

Compte 6748 : - 246.87 €

Compte 6718 : + 246.87 € (compte de régularisation)

- **(Délibération n°3)** : à l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter le virement de crédit tel que présenté.

Séance levée à 19h30

Le secrétaire de séance

Le maire,